

# C.T.C.C. Le travail

## EDITION DE la Mauricie

LE TRAVAIL — EDITION DE LA MAURICIE

POUR MAINTENIR L'ORDRE A TOUT PRIX

# LE MAIRE FERA VENIR LA P. P.

En marge des récentes arrestations massives d'ouvriers par la police de SHAWINIGAN, une rencontre a eu lieu entre des représentants de la ville et des représentants du syndicat. Les premiers étaient le maire HARDY, Me Claude GUILLEMETTE, avocat de la ville, M. Robert DORION, gérant de la ville. Du côté du syndicat, il y avait MM. Paul PETIT, Harry SAINT-HILAIRE et G.-E. HEBERT.

### Réponses vagues

Ces messieurs ne perdirent pas de temps à parler de la température et s'attaquèrent au sujet qui fait l'objet de nombreux commentaires à SHAWINIGAN depuis quinze jours.

Les officiers syndicaux posèrent plusieurs questions précises auxquelles on ne répondit que très vaguement. Ainsi, quand ils demandèrent franchement au maire:

"La ville va-t-elle continuer d'arrêter les piqueteurs de la BELGO alors que dans un récent bref d'injonction le droit de pi-

quetage leur a été accordé par le juge?"

On répondit en dehors de la question: "Il y a eu des désordres, un taxi a été renversé etc..."

Les officiers syndicaux firent remarquer au maire que l'incident du taxi s'était produit rue Maple, c'est-à-dire assez loin, tout de même, de la ligne de piquetage.

### Phrase historique

C'est alors que le maire eut cette phrase historique qu'il faudra couler dans l'aluminium: "Nous voulons maintenir l'ordre

à tout prix. Nous avons pris ce moyen (les arrestations massives). Si cela ne suffit pas, nous ferons venir la Police Provinciale et, au besoin, l'armée."

Un ouvrier de la BELGO lança par la suite ce trait d'esprit au maire qui ne la goûta pas beaucoup: "Et puis après, vous ferez venir les cowboys de l'Ouest!"

### Et en Russie?

"Maintenir l'ordre à tout prix", déclare le maire HARDY. A première vue, cela paraît raisonnable. Seulement, il n'aura pas été le premier à se laisser aveugler

(Suite à la page 2)

### Curieuse méthode de préparer des élections



Les cowboys de l'Ouest au secours de la Police provinciale

# En marge des arrestations

Quand la police part en peur — Le droit sacré des autos — "Fesse dans le tas!" — Pour effaroucher les travailleurs — Mosher fournira le "baking soda"

Avant de commenter la comédie des 34 arrestations d'il y a quinze jours, nous avons voulu savoir qu'elle mouche avait piqué aux fesses les autorités municipales de SHAWINIGAN. Nous avons essayé de comprendre pourquoi un maire qui se dit l'ami des ouvriers et un chef de police qui veut se faire un nom dans la place (il n'a pas réussi ailleurs...) aient pu approuver, sanctionner et diriger le coup de force anti-syndical qui a révolté tous les gens honnêtes de SHAWINIGAN. Nous avouons que l'attitude curieuse des autorités municipales nous laisse encore perplexes.

### LES EVENEMENTS

Rappelons d'abord les faits. Cela n'est jamais inutile dans un milieu où la population doit se contenter, le plus souvent, des fausses nouvelles et des demi-vérités que publie "LE NOUVELLISTE".

On se souvient qu'à l'issue d'une assemblée, un groupe d'ouvriers de la BELGO décidèrent de manifester leur optimisme et leur bonne humeur en se promenant dans la rue à SAINT-MARC.

Naturellement, la police (pour laquelle la bonne humeur est une manière de crime), s'objecta en prétextant que cela nuirait à la circulation et patati patata. On dirait que pour la police le droit de circuler en auto est un droit plus sacré que le droit de vivre pour les travailleurs, le droit d'exprimer leur volonté de vivre, le droit de réclamer l'attention du public à l'égard des injustices qu'ils subissent.

Mais les promeneurs de vendredi soir expliquèrent à la police qu'en marchant par deux et même par trois dans la rue, ils ne nuiraient pas vraiment à la circulation.

### L'HISTOIRE DU TAXI

Il est vrai qu'un taxi a été renversé au cours de la nuit. Mais pour que la police se serve de cet incident comme d'un argument pour justifier 34 arrestations, il aurait fallu, au moins, qu'elle dise qui a renversé ledit taxi.

Il y avait beaucoup de monde dans les rues de SHAWINIGAN au moment où ce taxi fut malencontreusement renversé. Il n'y avait pas que des ouvriers de la BELGO. Alors pourquoi laisser croire aux gens que ce sont précisément des ouvriers de la BELGO en arrêt de travail qui ont bousculé le taxi? C'est vrai ou ce n'est pas vrai. Si c'est vrai, la police aurait dû émettre des mandats d'arrestation contre les auteurs de ce délit plutôt que d'arrêter au petit bonheur des citoyens respectables et innocents de tout crime? Si ce n'est pas vrai, il est malhonnête de laisser croire à la population qu'il y a un lien entre la manifestation des travailleurs et l'incident du taxi.

### EMPECHER LE PIQUETAGE

Il semble bien qu'après avoir consulté l'avocat de la ville, le chef de police de SHAWINIGAN a décidé d'émettre des mandats d'arrestation à gauche et à droite ("Fesse dans l'as HARBOUR!" lui aurait conseillé discrètement l'avocat de la ville.) Dans quel but? Effaroucher les travailleurs et nuire au piquetage des employés de la BELGO actuellement en arrêt de travail.

La preuve, c'est que sur la feuille de caution des 34 travailleurs arrêtés il y a quinze jours, on a mis une condition non équivoque: à savoir que les accusés d'avoir participé à un attroupement illégal ne participent à aucune manifestation ou démonstration dans un rayon d'un demi-mille de l'usine de la BELGO, au haut de la côte aussi bien qu'à la BAIE DE SHAWINIGAN.

Cela revient à dire que pour 34 ouvriers arrêtés au hasard, le piquetage est interdit par la police municipale alors que la Cour a accordé ce droit aux travailleurs de la BELGO dans un bref d'injonction que la police connaît bien.

### LES VRAIS RESPONSABLES

Jusqu'ici, la police municipale de SHAWINIGAN s'était bien conduite à l'égard des travailleurs en arrêt de travail. Quelques individus à qui l'uniforme fait monter la tête ont peut-être manifesté trop de zèle et pas assez de politesse, mais dans l'ensemble, les agents de police ont été corrects sur les lignes de piquetage. On se rendait compte que plusieurs accomplissaient leur tâche à contre-cœur. Certains avouaient même: "Que voulez-vous qu'on y fasse! Ce sont des ordres qu'on a reçus...!"

Il ne faut évidemment pas en vouloir aux honnêtes agents de police qui essaient de faire leur devoir honnêtement. Ceux qui leur donnent les ordres ont de plus graves responsabilités et, par exemple, ceux qui ont fait arrêter 34 honnêtes citoyens pour des balivernes sont ceux qu'il faut juger sévèrement.

Heureusement, il semble qu'ils se soient rendu compte qu'ils allaient paraître ridicules sinon odieux aux yeux de toute la province et, depuis le "coup de force", ces messieurs de l'hôtel de ville se sont un peu calmés.

Sans doute doivent-ils digérer les 34 arrestations avant d'en émettre de nouvelles.

A moins qu'elles ne leur restent sur l'estomac... MOSHER pourrait peut-être fournir le "BAKING SODA"...

## Le télégramme de la solidarité féminine

Au cours du récent congrès de la CTCC, les épouses des ouvriers en arrêt de travail reçurent des épouses des délégués un éloquent télégramme qu'il nous fait plaisir de publier aujourd'hui.

QUEBEC, QUE., 16 SEPT. 1955

EPOUSES DES GREVISTES,

SHAWINIGAN ET GRANDMERE,  
SOINS CONSEIL CENTRAL DE SHAWINIGAN  
537, 5EME RUE

EPOUSES DE SYNDIQUES REUNIS AU  
CONGRES DE LA CTCC (QUEBEC) VOUS  
APPUIENT DANS LUTTE STOP VOUS  
EXPRIMENT PAR SOUSCRIPTION LEUR  
ENTIERE SOLIDARITE.

EPOUSES DE DELEGUES ARVIDA,  
CHICOUTIMI, ALMA, PORT ALFRED,  
MATANE, SHAWINIGAN, GRANDMERE,  
MONTREAL, QUEBEC ET AUTRES.

## Le maire fera... (Suite de la page 1)

par cette formule facile, mais dangereuse. "A tout prix?" Alors, est-ce que ça veut dire au prix même de la justice? Le KREMLIN maintient l'ordre en RUSSIE, mais mérite-t-il pour autant notre bénédiction?

Brandir la police provinciale comme une menace à la population qui l'a élu nous paraît une curieuse manière d'agir pour un maire. En plus d'avouer l'incompétence de sa propre police, le maire laisse entendre en faisant cette menace que les quelque 400 ouvriers de la BELGO actuellement en arrêt de travail sont des individus dangereux et qu'il faut la police de Maurice DUPLESSIS pour en venir à bout. Quelle mentalité pour un maire!

Soyez sérieux!

Allons, M. HARDY, soyez sérieux! Vous savez bien que ces 400 ouvriers sont 400 citoyens honorables qu'un conflit de travail n'a pu transformer en bandits du jour au lendemain. Vous connaissez la plupart de ces 400 citoyens dont plusieurs ont sans doute voté pour vous aux dernières élections, quand vous promettiez dans vos discours de "défendre les intérêts des ouvriers".

Allons, M. HARDY, soyez sérieux! Au cours d'un conflit de travail qui a duré des mois et qui, à certains moments, affectait des milliers de travailleurs, votre police a toujours réussi à maintenir l'ordre et d'autant plus facilement qu'elle agissait avec tact et qu'elle n'essayait pas de jouer au fanfaron avec les piqueteurs. Au cours de ce long conflit, vous n'avez eu à vous plaindre d'aucun désordre grave, le piquetage a été quasi inexistant jusqu'à ces dernières semaines, les manifestations ont été rares, le sang n'a pas coulé et la propriété privée a été respectée. En un mot, les travailleurs de SHAWINIGAN se sont conduits de façon exemplaire et les quelques incidents désagréables qui se sont produits, comme par exemple celui du taxi renversé, n'ont pu leur être imputés.

"Keep Cool!"

Or, brusquement, vous partez en guerre contre ces travailleurs, vos concitoyens et, après avoir toléré que des étrangers leur volent leur emploi à la BELGO, vous les menacez de faire venir

d'autres étrangers pour les mater.

On comprend, cher M le Maire, que vous devez subir de fortes pressions de la part des compagnies, mais tâchez que ça ne paraisse pas trop Comme dirait, avec son malin sourire, M. MO-SHER: "Don't overdo it, my friend!"

GRAND'MERE

## Une claque à Franco

Marcel-faux-frère-FRANCO continue son petit jeu malpropre à GRAND'MERE. Il vient d'être dénoncé officiellement par le congrès de la CTCC, il a été maintes fois dénoncé par des chefs syndicaux de sa propre union, il fait la honte, en particulier, de ses confrères les typographes en grève du DEVOIR qui viennent de profiter de l'esprit de solidarité ouvrière de la CTCC.

L'autre joue...

Comme le faisait remarquer en termes imagés un délégué au congrès: "Même si certaines unions nous jouent dans le dos, continuons de manifester notre esprit de solidarité. Ce n'est pas parce qu'une autre union se conduit en couillon qu'il faille nous conduire en couillons à notre tour."

Pendant ce temps-là, FRANCO se vante de trouver des adhésions faciles parmi les employés de la LAURENTIDE à GRAND'MERE.

Des chiffres

Qu'il nous soit au moins permis de lui apporter certaines précisions. En plus des centaines de syndiqués actuellement en arrêt de travail, plus de 300 autres, qui ont choisi de retourner au travail, ont quand même payé leur cotisation au syndicat. Dans les circonstances, ce n'est pas une mince preuve de leur attachement.

Mets ça dans ta pipe, Marcell

# Problèmes discutés au congrès de la CTCC

Le récent congrès de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada a été un des congrès les plus importants de toute l'histoire de la C.T.C.C. Il marqua un tournant dans l'évolution de cette centrale syndicale qui comprend au delà de 100,000 membres répartis dans toute la province de Québec et une partie de l'Ontario. Depuis quelques années, la C.T.C.C. par la force des choses, accepte dans ses rangs d'autres éléments que les travailleurs canadiens-français. Cela n'affecte en rien sa doctrine qui s'inspire de la doctrine sociale de l'Eglise, mais il lui faut accepter tous les travailleurs sans distinction de race, de couleur ou de religion. C'est pourquoi la C.T.C.C. devrait changer de nom afin de répondre mieux à la réalité et d'éviter ainsi la discrimination, d'autant plus que dans les syndicats affiliés, il n'est plus question d'être de religion catholique pour y adhérer.

### La fusion

On peut dire que le Congrès a pris une attitude réaliste relativement à la fusion des centrales syndicales canadiennes, c'est-à-dire le Congrès des Métiers et du Travail (F.A.T.) et le Congrès canadien du Travail (C.I.O.). Les délégués au Congrès ont envisagé la question très froidement et la C.T.C.C. prendra des décisions qui s'imposent quand il sera temps et après avoir bien étudié l'affaire. D'ailleurs, la C.T.C.C. n'a reçu aucune invitation des deux autres centrales pour discuter de la fusion éventuelle des centrales syndicales. Les délégués ont tenu à affirmer que la C.T.C.C. et cela sans équivoque, ne participera jamais à une fusion où elle serait appelée à disparaître comme entité. On a exprimé l'opinion que la fusion organique qui ne laisserait aux travailleurs aucune liberté pour adhérer à une organisation de leur choix conduirait au totalitarisme.

Voici d'ailleurs la résolution qui a été adoptée à cet effet au Congrès qui réunit plus de 400 représentants des travailleurs organisés en syndicats affiliés à la C.T.C.C.:

Le Congrès se déclare:

1— Favorable à l'unité ouvrière qui est une condition fondamentale à la promotion ouvrière des travailleurs au pays et dans le monde;

2— Considère qu'il existe plusieurs moyens de réaliser cette unité, soit par la fusion organique des centrales ou soit par l'organisation d'une action commune chaque fois que les intérêts des travailleurs l'exigent;

3— Souligne que dans le passé, il est arrivé à maintes reprises que les centrales syndicales aient réalisé l'unité d'action dans la poursuite d'objectifs ouvriers communs;

4— Croit que l'existence de plusieurs centrales syndicales au pays et dans le monde peut être justifiée, entre

autres raisons, par l'adhésion des travailleurs à des principes ou à des idéologies distinctes;

5— Se déclare prêt à entreprendre l'étude des meilleures méthodes pour réaliser l'unité ouvrière complète au Canada en gardant à l'esprit l'indépendance du mouvement ouvrier canadien et le respect des caractéristiques propres à chaque groupe;

6— Nomme un comité de 9 membres qui entreprendra sans délai l'étude approfondie de toute cette question dans le sens de la présente résolution et qui devra faire rapport au prochain congrès.

### Travail du dimanche

Une autre question des plus importantes a été également soulevée au Congrès. Il s'agit du travail du dimanche. On peut dire que c'est la question la plus importante. La plus importante surtout pour notre région où des travailleurs du papier luttent pour le respect du dimanche. Beaucoup de délégués ont pris part à cette discussion et beaucoup de faits ont été rapportés qui prouvent que la loi du dimanche n'est pas respectée dans la province et surtout dans les moulins à papier. La lutte que mènent actuellement les ouvriers de la Belgo et de la Laurentide a fait surgir cette question au Congrès et des mesures seront prises pour éveiller l'opinion publique afin que cesse ce scandale depuis si longtemps toléré dans notre catholique province.

Voici ce que disait M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C. à ce sujet:

"Les derniers événements, dit-il, ont contribué à mettre en évidence l'apathie et l'indifférence que rencontrent, même chez un certain nombre de travailleurs catholiques, ceux d'entre eux qui veulent faire quelque chose à ce sujet. Il est révélateur

qu'on en soit arrivé à mettre dans les deux plateaux de la balance le respect du jour du Seigneur et la recherche du rendement dans la production; autre triste conséquence d'un régime économique qui, non seulement s'est organisé sans Dieu, mais l'attaque dans le jour qu'il s'est réservé pour Le sanctifier, régime qui recule et écarte Dieu partout où l'exige son appétit de gain et de confort. En faisant respecter Dieu, vous vous ferez respecter vous-mêmes. Ce respect de Dieu que vous voulez à l'usine, ayez à coeur de l'avoir dans vos propres vies".

Nous espérons que la décision du congrès d'éveiller l'opinion publique au sujet du travail du dimanche portera ses fruits et que ce ne sera pas seulement les syndicats qui endosseront leurs responsabilités, mais que tous et chacun de nous catholiques, nous ferons tout en notre pouvoir pour que cesse enfin ce monstrueux scandale du travail du dimanche, comme il se fait actuellement dans nos moulins à papier, par exemple, et dans plusieurs industries.

### Chômage

Il a été aussi question du chômage, question très importante qui inquiète les délégués au congrès. On craint que le chômage qui a sévit l'hiver dernier soit encore

(Suite à la page 4)

## Massicotte & Frères

ENTREPRENEURS  
EN CHAUFFAGE  
A L'HUILE

2263, rue Saint-Marc  
Shawinigan

Tél. 3519

## A propos des 34 mandats

**Vieillards arrêtés. — Un accusé qui était ailleurs ce soir-là — On arrête même des femmes — MOSHER n'a pas été arrêté.**

Tout le monde sait que 34 honnêtes citoyens de SHAWINIGAN ont été arrêtés, quelques-uns en pleine nuit, comme des criminels, parce qu'ils avaient participé (selon la police) à un attroupement illégal (selon la police). Cependant, certains détails au sujet de ces arrestations ne sont pas connus et, pourtant, ils montrent bien avec quel manque de sérieux les autorités de SHAWINIGAN ont agi.

### UN ECHEC TOTAL

Si le maire et le chef de police voulaient impressionner la population et apeurer les ouvriers en arrêt de travail, ils ont manqué leur coup. D'abord, dans la province de QUEBEC, les ouvriers commencent à savoir que les autorités civiles se servent de la justice pour essayer de les écraser et de les mettre à la merci des grosses compagnies. Ils acceptent donc d'être arrêtés, de subir de longs procès, d'écoper de lourdes sentences prononcées par des juges ordinairement dévoués au procureur de la Couronne, lui-même connu pour ses sentiments anti-ouvriers.

D'autre part, la population de SHAWINIGAN non directement mêlée au conflit a été scandalisée par cette arrestation de citoyens bien connus et respectables, pour des motifs futiles.

### POURQUOI 34 ?

Et pourquoi seulement 34 arrestations alors que tous les manifestants, c'est-à-dire des centaines d'hommes et de femmes, se sont rendus coupables de la même offense? Sans doute parce que la police a jugé que 34 arrestations, c'était un abus suffisant.

Les 34 accusés sont-ils des manifestants PLUS COUPABLES, plus agressifs, plus dangereux que les autres? Sûrement pas si on en juge par la liste des inculpés.

Par exemple, deux d'entre eux ont atteint l'âge respectable de 64 ans. Ce ne sont plus des "jeunes gens", même s'ils sont encore en pleine forme et nous ne voyons pas comment ces deux vieux citoyens peuvent menacer la sécurité de leurs concitoyens. Est-ce pour nous protéger contre les agissements de ces deux grands-pères que le maire veut faire venir la Police provinciale à SHAWINIGAN ?

### DANGEREUX INDIVIDU

Un autre "dangereux" manifestant qui portait des béquilles et ne pouvait marcher qu'avec des difficultés a quand même été arrêté par la police hardie de SHAWINIGAN. Le chef de police, qui vient de Montréal et qui est "ben connaissant", avait-il des raisons de penser que cet impotent allait se servir de ses béquilles pour assommer MOSHER ?

D'autres encore ont eu deux mandats d'émis contre eux. L'un pour avoir participé à un attroupement illégal (oh! les méchants!) et le deuxième pour avoir commis des voies de fait sur la personne de "scabs". Le comique de la situation, c'est que les accusés devaient être en même temps à SAINT-MARC pour la manifestation illégale et à SHAWINIGAN-SUD pour les voies de fait. (Ils ont sans doute volé une auto de course pour passer assez rapidement d'un endroit à l'autre pour y être aux deux endroits en même temps!)

La police de SHAWINIGAN n'a vraiment peur de rien (surtout pas du ridicule!). Elle a donc arrêté une femme, épouse d'un gréviste, parce qu'elle aurait "égratigné des taxis". Avec ses ongles, probablement! Aux dernières nouvelles, le chef de police n'a pas encore été égratigné...

### LE BOUQUET

Le bouquet, c'est l'arrestation d'un employé d'une autre usine. Au moment où il est sensé avoir participé à une manifestation illégale, il travaillait paisiblement à la SHAWINIGAN CHEMICALS: les témoins ne lui manqueront pas pour prouver son alibi et confondre le chef HARBOUR, petit Sherlock Holmes manqué.

Comme on peut le constater, les 34 arrestations ont été faites au petit bonheur la chance; les noms des accusés ont dû probablement être choisis au hasard dans le livre du téléphone... Quoiqu'il en soit, personne ne peut plus se sentir en sécurité à SHAWINIGAN. Que les vieillards, les femmes et les infirmes soient arrêtés pour à peu près rien, passe encore. Mais si on arrête des gens qui travaillent paisiblement à l'usine à l'heure du "crime", où cela s'arrêtera-t-il ?

Des méchantes langues disent même que la police avait arrêté un 35e présumé manifestant mais qu'elle a dû le relâcher aussitôt parce qu'il parlait anglais et menaçait de faire un scandale. Il s'agirait d'un individu du nom de MOSHER.

## Pont-Rouge contre le travail du dimanche

**On peut dire que le syndicat de la BELGO et celui de la BUILDING PRODUCTS de PONT-ROUGE mènent de concert la lutte contre le travail du dimanche. Chacun à sa manière...**

**D'abord, il est bon de savoir que la compagnie de PONT-ROUGE, quand elle manque de papier, en commande du moulin de PORT-ALFRED.**

### L'idée générale

Mais à cause du conflit de SHAWINIGAN, l'usine de PORT-ALFRED doit produire pour la BELGO dont la production est loin d'être aussi efficace que le prétend M. MOSHER.

Résultat: LA BUILDING PRODUCTS manque de matière première pour fabriquer ses produits. Quelle idée géniale passe par la tête des patrons de la compagnie? (Essayez de trouver... C'est facile...)

Evidemment: le travail du dimanche.

### La méthode

Dans l'espoir de faire avaler la pilule plus facilement, les dirigeants de la compagnie ont essayé d'obtenir que les machines

ne s'arrêtent qu'à 8 heures le dimanche matin pour repartir à 4 heures le dimanche après-midi.

Et cela pour 7 dimanches seulement. Nous ne voulons pas présumer des intentions de la compagnie, mais on peut tout de même faire remarquer que les compagnies qui veulent violer la loi du dimanche commencent toujours par violer modérément et pour un temps limité. Ils habituent ainsi petit à petit leurs employés et les autorités trop tolérantes et ensuite, quand ils violent la loi de façon absolue, c'est à peine si on le remarque.

### Hommes courageux

Si telles étaient les intentions

de la BUILDING PRODUCTS, les patrons en seraient quittes pour leurs frais.

En effet, le syndicat a entièrement refusé la demande de la compagnie.

Passant par-dessus la tête du syndicat, comme cela se pratique beaucoup, la compagnie exerça ses pressions sur le curé et le maire de PONT-ROUGE pour essayer d'obtenir leur permission.

Heureusement ce curé et ce maire n'étaient pas des faibles et des mous, comme cela arrive parfois, et ils refusèrent la demande de la BUILDING PRODUCTS.

Félicitations au syndicat, au maire et au curé de PONT-ROUGE!

## Syndicalisme dans les laiteries

Le Syndicat des employés du Commerce et des Services qui a été fondé il y a 3 mois seulement à ces jours-ci signé une convention collective de travail avec la Laiterie Shawinigan Limitée dont l'unité de négociations comprend 30 employés. C'est au stage de la conciliation que les parties en sont venues à une entente. On peut dire que les négociations sont allées bon train puisqu'une première rencontre a eu lieu le 15 juillet dernier, ce qui veut dire qu'après deux mois de négociations et de conciliation, les deux parties en sont venues à un accord. A peine a-t-il fallu un arrêt de travail de 4 heures pour précipiter un peu les événements...

### Le contrat

Le contrat de travail prévoit une augmentation générale de salaire de \$3.50 par semaine pour les employés de l'intérieur et de \$5.50 par semaine pour les employés de l'extérieur. Cet écart s'explique par le fait que les livreurs ont à s'adjoindre un aide les samedis et les veilles de fêtes où l'on fait une livraison double. Cette augmentation de salaire sera rétroactive à partir du 15 juillet dernier, c'est-à-dire à la première séance de négociation. La convention prévoit une diminution des heures de travail: de 54 à 50 pour la saison d'hiver et de 52 heures pour la saison d'été, ce qui est un avantage considérable si l'on considère la nature de l'industrie.

Il est prévu qu'après la semaine normale de travail, tout employé appelé à travailler, sera payé temps et demi. Concernant les vacances, le contrat accorde à tous les employés une semaine après un an de service, 2 semaines après 3 ans de services, 2½ après 5 ans de services et 3 semaines après 15 ans de services. De plus, toutes les fêtes d'obligation

ainsi que la St-Jean-Baptiste et la fête du Travail seront chômées sans perte de salaire et si les employés travaillent ces jours-là, ils seront payés temps double. Les employés qui auront 12 mois continus à l'emploi de la compagnie bénéficieront d'une journée de congé sans perte de salaire dans le cas de son propre mariage, de la naissance d'un enfant, du décès d'un enfant et deux jours de congé à la mort de l'épouse de l'employé.

### Félicitations

Relativement aux clauses de principes, la compagnie accorde l'ancienneté sans restriction, pourvu que l'employé senior a les qualifications requises par les exigences normales de la tâche. En cas de mise à pied pour manque d'ouvrage, il est convenu que l'employé sera sur un permis d'absence de douze mois et qu'il aura la préférence en cas d'embauchage de main-d'oeuvre. Le syndicat a obtenu également une bonne clause de grief sans aucune restriction.

Le régime syndical consiste en un atelier syndical imparfait auquel s'ajoute la formule Rand, c'est-à-dire que tous les employés dans l'unité de négociation devront comme condition de leur emploi payer au syndicat une somme égale à la cotisation syndicale déterminée par le syndicat. Tous les employés actuellement membres du syndicat et ceux qui y adhéreront par la suite devront demeurer membres, tandis que les nouveaux employés devront s'affilier au syndicat dès qu'ils auront un mois d'emploi à la compagnie.

Nous considérons que cette clause de sécurité syndicale est une des meilleures que l'on ait pu obtenir à l'heure actuelle.

Nous félicitons les employés de la Laiterie Shawinigan pour l'esprit de solidarité qu'ils ont démontré à l'occasion des négociations de cette convention collective de travail. Nous pouvons rendre également hommage à la Compagnie pour la façon dont elle a accepté le syndicat. Nous n'avons eu aucunement à nous plaindre d'intimidation ou encore

de procédures qui auraient eu pour objet de se débarrasser du syndicat.

### Mais à Grand-Mère...

On sait qu'à la Crémierie Crête Inc., de Grand-Mère, on a tout fait pour retarder l'organisation syndicale dans cette industrie. C'est pourtant une bonne famille canadienne-française catholique qui est à la tête de cette maison et cependant on ne veut pas reconnaître aux employés le droit sacré de s'unir pour mieux défendre leurs intérêts. Cette façon d'agir est inadmissible, surtout quand on considère que ce sont ces petites industries qui ont profité le plus des immenses avantages du syndicalisme en bénéficiant des augmentations de salaires que les ouvriers organisés ont obtenues depuis plusieurs années. A la Crémierie Crête Inc. on a tout fait pour essayer de se débarrasser du syndicat. On a fait venir les employés au bureau, on a fait des visites alors même que ces employés étaient convoqués pour une assemblée syndicale. Ces manoeuvres anti-syndicales ne doivent pas laisser indifférents les syndiqués de la région.

Nous avons commencé les négociations à la Laiterie Bélanger. Il semble que l'employeur veuille nous faire quelque difficulté. Cependant, nous espérons qu'une convention collective de travail sera bientôt signée. En ce qui concerne la Coopérative de la Mauricie, les négociations débuteront vraisemblablement au début de la semaine.

### Un rappel

Nous rappelons aux propriétaires de ces petites industries qu'il est de beaucoup préférable d'une table de négociations pour discuter des problèmes que peut apporter la signature d'un contrat collectif de travail que d'essayer de mettre sur pied toute une batterie de manoeuvres anti-syndicales, ce qui n'avance à rien.

Nous espérons que cet avertissement calmera certains esprits.

(Suite à la page 4)

Tél. 3066

### CAFE CHEZ MAC

Repas complets

Spécialité: Fèves au lard  
Fish & ChipsMarcel DUFRESNE, prop.  
1402, rue Frigon, Shawinigan

Tél. 3020

### René E. Laporte, D.C.

CHIROPATICIEN

Rayon-X, Névromètre,  
Rayons "ultrasonique"

2253, St-Marc, Shawinigan



On fait venir des "étrangers" pour remplacer les vieux citoyens de Shawinigan

## 7 travailleurs acquittés

Les journaux ne manquent jamais de monter en épingle les arrestations de travailleurs au cours des conflits ouvriers. Nous avons été bien servis, en ce qui concerne nos conflits !

Mais quand il s'agit d'avouer au public que certaines de ces arrestations n'étaient pas justifiées, les journaux sont moins empressés de renseigner leurs lecteurs.

Les lecteurs de *La Presse* et du *Nouvelliste* ont très bien pu ne pas se rendre compte que sept travailleurs de la région viennent d'être exonérés de tout blâme par la Cour. Voici leurs noms: Gilles Viboux, Marcel Mongrain, René Lamarre, Rosaire Gélinas, Marcel Bronsard, J.-P. Duchesne, et J.-P. Lanneville.

S'il avait fallu en croire la plainte portée contre eux, ces honnêtes citoyens se seraient rendus coupables le 25 juillet 1955, alors qu'injustement et sans autorisation légitime, dans le dessein de forcer Rolland Corriveau et Wilbrod Fafard à s'abstenir de faire une chose qu'ils avaient légalement le droit de faire, soit vaquer à leurs occupations personnelles, ont tenté d'intimider lesdits Rolland Corriveau et Wilbrod Fafard, par des menaces de violence et contrairement aux dispositions du Code criminel du Canada et ses amendements.

Ouf! Vous ne pensiez pas que les concitoyens en question pouvaient avoir des desseins aussi noirs!

La vérité, c'est qu'ils ne les avaient pas. La vérité, c'est que le dénommé Fafard n'était même pas chez lui, le soir du "crime" et ne pouvait donc avoir été intimidé. Il a même dû avouer que c'était J. D. Dalfon, surintendant des machines à papier de la Belgo qui lui avait demandé de porter plainte. Quant à Corriveau, il n'avait pas vu les accusés ce soir-là.

Au cours du procès, Me Léon

Lamothe, procureur des syndiqués (assisté de Me Marius Bergeron, de la C.T.C.C.) a posé quelques questions précises au plaignant Rolland Corriveau, dont les réponses ont abasourdi le juge.

**Me Lamothe:** Avez-vous eu peur d'avoir un mauvais parti?  
**Corriveau:** Non.

**Me Lamothe:** Avez-vous eu peur d'être maltraité?  
**Corriveau:** Non.

**Me Lamothe:** Avez-vous eu peur qu'ils vous frappent?  
**Corriveau:** Non.

**Me Lamothe:** Avez-vous eu peur de subir un méfait dans vos biens?  
**Corriveau:** Non.

Enfin, Corriveau a avoué, tout penaud, que la raison pour laquelle il ne voulait pas voir les accusés, c'est qu'il était "géné" parce qu'il était retourné à l'usine, à l'encontre de la décision de ses confrères syndiqués. On comprend ses "sentiments", mais de là à l'excuser de s'être moqué de la Justice et d'accuser sept honnêtes travailleurs, il y a une marge.

Le juge a donc renvoyé la cause et libéré les accusés. Cette décision, cependant, n'a pas reçu et ne recevra pas dans les journaux la publicité qu'avaient reçue les accusations.

De là à croire que les grands journaux sont malhonnêtes à l'égard des ouvriers et des syndicats, il n'y a qu'un pas... que nous avons franchi depuis longtemps!

# Les scabs envahissent l'Hôtel de ville

Quand ils ont rencontré dernièrement le maire HARDY, les officiers des Syndicats catholiques demandèrent à Son Honneur pourquoi il avait reçu à l'hôtel de ville les scabs, venus lui présenter une requête réclamant que la Police provinciale vienne à SHAWINIGAN protéger leurs misérables petites personnes.

Rendons à César

Le maire ne sut que répondre et se contenta d'émettre un certain nombre d'idées générales aussi vagues du sujet que l'usine BELGO est éloignée de la rue Maple (où les taxis se

font secourir).

On ne peut s'empêcher de se rappeler que le maire s'est intéressé au conflit à un certain moment. Il a même fait de nobles efforts dans le but de régler l'affaire par l'intermédiaire d'un même déclaré si notre mémoire est bonne, qu'il ne voulait pas que les étrangers viennent prendre la place des travailleurs en arrêt de travail tant que le conflit n'est pas réglé. Pour toutes ces choses, nous gardons une vive reconnaissance au maire HARDY.

Ordre de Mosher ?

Mais ce que nous ne comprenons pas, c'est que le même homme qui reçoit officiellement des scabs, qui empêche précisément le conflit de se régler rapidement et qui sont, dans une forte proportion, des étrangers.

Il est clair pour tout le monde à SHAWINIGAN que le maire a reçu les scabs à la demande expresse du gérant de la BELGO. C'est la seule explication de son manque de logique. (Explication qui n'est guère une excuse...)

On peut trouver un peu ridicule qu'il accepte si facilement un "ordre" d'un étranger qui refusé, il n'y a pas si longtemps, de rencontrer M. Gérard PICARD à l'hôtel de ville, à la demande expresse du maire.

On peut trouver saugrenu qu'un maire qui se dit pro-ouvrier, accueille à bras ouverts des briseurs de grèves et des

## Problèmes...

(Suite de la page 2)

plus grand cette année. Afin de faire comprendre aux autorités que le problème du chômage est sérieux, le Congrès a adopté la résolution suivante:

1— D'inviter les autres centrales syndicales à former avec la C.T.C.C. un cartel pour trouver une ou des solutions à cette question;

2— D'organiser de concert avec les autres centrales syndicales, une "marche sur Ottawa" pour aller discuter avec le Cabinet fédéral.

Vendredi, les délégués ont discuté de la dilapidation de nos richesses naturelles. Une résolution a été adoptée à l'effet de demander un crédit urbain semblable au crédit agricole à toute personne qui est propriétaire d'un terrain entièrement payé et sur lequel il bâtera une maison pour se loger.

Raynald DROLET

traités à la cause ouvrière venus s'imposer de faire appel à la Police provinciale parce qu'ils ont peur à leurs fesses.

Nous osons espérer que le maire ne se laissera plus conseiller par les ennemis des travailleurs et qu'il comprendra la gravité d'un geste anti-syndical posé par un élu du peuple dans une ville aussi franchement ouvrière que SHAWINIGAN.

Il a posé des gestes dignes au cours du conflit et nous les apprécions. Il ne faudrait pas cependant qu'en essayant de ménager la chèvre et le chou il ne finisse par mécontenter tout le monde.

**Dr ROMEO GILBERT,**  
O.D.  
OPTOMETRISTE  
581, 5e rue Shawinigan

Tél. 3470

**MAURICE PELLERIN**

Quincaillerie — Tapisserie  
Accessoires électriques  
PEINTURES RAMSAY

2102 St-Marc Shawinigan

Ecoutez la

**Chronique syndicale**  
à CKSM

(1220 au cadran)

Tous les dimanches à midi  
et tous les soirs à 6 h. 30

C.T.C.C.  
**le travail**

Edition de la Mauricie est  
Imprimé par "Le Droit",  
375, rue Rideau, Ottawa.

89

Rédacteur:  
**JACQUES HEBERT**

## Syndicalisme dans...

(Suite de la page 3)

qui ne voient dans le syndicalisme qu'une bête noire qu'il faut égarer avant qu'elle mette en danger la petite industrie. Cette façon d'envisager le problème cause beaucoup plus de tort aux patrons qu'elle peut apporter de bien, car il faut bien se rendre compte qu'un jour ou l'autre il faudra signer une convention de travail. Nous ne sommes jamais arrivés auprès du patron avec un revolver au poing pour lui faire signer une convention collective de travail. Nous trouvons normal que les intérêts des patrons ne soient pas les mêmes que ceux des employés. Ce que nous trouvons anormal, c'est la façon dont

on reçoit le syndicat, comme si c'était un intrus. Pourtant, le syndicalisme est un droit sacré et les lois provinciales le reconnaissent et prévoient des sanctions sévères contre ceux qui font de l'intimidation et essaient d'en entraver la marche. De plus, nous ne connaissons aucune entreprise qui ait accepté de bon gré le syndicalisme et qui ait été obligée de fermer ses portes. Au contraire, souvent le syndicat est un élément qui aide à organiser la bonne marche de l'entreprise en encourageant les employés à remplir leur devoir consciencieusement, parce qu'ils se sentent plus en sécurité.

## Allo?

Un bel exemple de solidarité ouvrière

L'AUTRE jour, le téléphone sonne pour la centième fois depuis le matin au Conseil central des Syndicats catholiques de SHAWINIGAN.

Un officier présent répond :

— Allo ?

— Oui... C'est le Conseil Central ?

— Oui.

— Je suis un employé de la WYAGAMAC...

— Bon... Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous ?

— Voici. En plus de mon travail à l'usine, je cultive un bout de terre. J'ai eu une bonne récolte de légumes et... je sais que vos gars de la BELGO en arrachent pas mal de c'temps-là. Alors, j'ai pensé de vous donner une partie de mes légumes. Entre ouvriers, il faut bien s'entraider un peu. Cette année, c'est vous autres qui êtes dans la misère... Une autre année, ce sera peut-être à notre tour.

— Vous êtes bien aimable. On vous remercie au nom des gars de la BELGO...

— C'est de bon coeur !

Voilà des coups de téléphone qui font du bien et voilà le genre d'histoire vraie que nous aimerions pouvoir raconter plus souvent...

Et le clou de l'histoire, c'est que le brave syndiqué qui nous offre ses légumes, c'est un gars de l'union de Marcel Francq. Ce qui prouve qu'il y a de bons syndiqués dans toutes les unions. D'ailleurs, avec des ouvriers on finit toujours par s'entendre... quand les grosses légumes ne partent pas en guerre comme l'intrépide Don MARCEL QUICHOTTE FRANCO...